



LA MOBILITÉ EST EN NOUS

PAQUET MOBILITE 1

Dates d'applications et éléments clés dans les textes – Bxl le 31/07/20

Temps de conduite et de repos (règlement 561/2006) + chronotachygraphe (règlement 165/2014)

Sujet	Règlementation	Application	Commentaires
Organisation du repos hebdo – dérogation pour le TRM international de prendre deux semaines consécutives réduites de repos	Article 8, paragraphe 6 et 6b + 8a (compensation), règlement 561/2006	20 août 2020	
Choix/possibilité du retour pour le conducteur dans une période de 4 semaines	Article 8a, règlement 561/2006	20 août 2020	
Rapport de la Commission européenne sur le développement et mise à disposition de parkings sécurisés et liste des mesures pour en augmenter le nombre et la qualité	Nouvel article 8a, règlement 561/2006	31 décembre 2024	
Rapport de la Commission européenne sur la conduite autonome et, si besoin, proposition législative pour amender le règlement	Nouvel article 9a, règlement 561/2006	31 décembre 2025	
Conserver enregistrement des données à bord du véhicule pour 56 jours	Article 16, paragraphe 3a, règlement 561/2006 & article 36, paragraphe I, ii et iii, règlement 165/2014	31 décembre 2024	Le délai actuel de 28 jours s'applique jusqu'à l'entrée en vigueur de l'obligation des 56 jours
Enregistrement manuel au passage frontière	Article 34.7, règlement 165/2014	Mars 2022	Application 18 mois après entrée en vigueur (20 jours après publication au JO-UE) de la directive détachement et des règles sur le cabotage
Smart tachygraphe 2 (SM2) – acte d'exécution et mise en œuvre	Article 11, règlement 165/2014	Septembre 2021	Dans les 12 mois suivants l'entrée en vigueur des nouvelles règles
Smart tachygraphe 2 obligatoire pour tous les nouveaux véhicules	Article 8.1b, règlement 165/2014	Septembre 2023	Pour assurer une introduction progressive du smart tachygraphe 2, la FNTR s'attend à une mise en

			place sur le marché de 6 à 9 mois avant septembre 2023
Smart tachygraphe 2 – Retrofit des tachygraphes de type analogue et digital pour le transport international	Article 3 paragraphe 4, règlement 165/2014	Décembre 2024	La FNTR estime la période d'un an courte et exigeante ; cela pourrait causer des attentes dans les garages. Des coûts importants sont aussi attendus.
Smart tachygraphe 2 – Retrofit des véhicules opérant en transport international équipés des versions 1 du smart tachygraphe	Article 3 paragraphe 4, règlement 165/2014	Septembre 2025	
Smart tachygraphe 2 – pour les VUL (2.5 -3.5 tonnes) opérant à l'international	article 2 (1) aa, règlement 561/2006	1^{er} juillet 2026	VUL du compte propre exemptés – Article 3a
Smart tachygraphe 2 – Obligation pour les Etats membres d'équiper leurs autorités de contrôle de matériel de contrôle à distance pour les inspections en bord de route	Art 9, 1 ^{ère} phrase du paragraphe 2, règlement 165/2014	Septembre 2024	A ce jour, aucun pays ne semble déjà équipé...

Accès à la profession (règlement 1071/2009) et accès au marché (règlement 1072/2009)

Sujet	Règlementation	Application	Commentaires
Application des nouvelles règles d'accès à la profession et d'accès au marché		Mars 2022	18 mois après l'entrée en vigueur (20 jours après publication au JO UE)
Opérateurs utilisant des VUL (entre 2.5 et 3.5 tonnes) engagés à l'international	Article 1 paragraphe 4 aa, et article 23, paragraphe 2, règlement 1071/2009 + Article 1, paragraphe 5 ca) et cb) du règlement 1072/2009	Juin 2022	21 mois après entrée en vigueur
Rapports élargis de la CE sur le nombre d'autorisations délivrées (analyse par passager, fret inférieur à 3,5 tonnes)	Article 26, paragraphe 1b, règlement 1071/2009	Juin 2022	21 mois après entrée en vigueur
Rapport de la Commission européenne sur la coopération entre Etats membres	Article 26, paragraphe 3 (nouveau), règlement 1071/2009	Septembre 2023	36 mois après entrée en vigueur
1^{ère} évaluation de la CE sur l'application du	Article 26, paragraphe 5 (nouveau), règlement 1071/2009	Septembre 2023	3 ans après entrée en vigueur

règlement sur l'accès à la profession			
Obligations de rapport des Etats membres et de la Commission européenne	Article 17 du règlement 1072/2009	31 mars tous les deux ans - nombre de licence de transport + nombre d'exemplaires certifiés + nombre d'attestations de conducteur - 21 mois après l'entrée en vigueur : juin 2022	Stratégie nationale d'application transmise à la Commission européenne - 2 ans après l'entrée en vigueur : septembre 2022 + par la suite 31 mars chaque année rapport/info sur les opérations d'exécution + nombre de véhicules contrôlés Évaluation par la Commission européenne de la mise en œuvre du règlement 1072/2009 - 3 ans après son entrée en vigueur : septembre 2023 Rapport de la Commission européenne sur l'état du marché communautaire - 4 ans après son entrée en vigueur : septembre 2024
Contrôles routiers - Données ERRU (y compris l'évaluation de risque) disponibles pour les agents de police en bord de route		3 ans après l'entrée en vigueur Septembre 2023	Nouvelles données à inclure dans ERRU : plaques d'immatriculation, nombre d'employés, évaluation de risques Permettre des contrôles ciblés

Directive détachement des travailleurs appliquée au TRM (Lex Specialis)

Sujet	Règlementation	Application	Commentaires
Application des nouvelles règles de la Lex Specialis		Mars 2022	18 mois après l'entrée en vigueur (20 jours après publication au JO UE)
Internal Market Information System (IMI) interface publique active	Lex Specialis	Mars 2022	18 mois après l'entrée en vigueur (20 jours après publication au JO UE)
Suivi de la mise en œuvre par la Commission européenne sur les fonctionnalités de l'interface publique de l'IMI		Mars 2021	6 mois après l'entrée en vigueur de la Lex Specialis
Application du détachement	Article 1, Lex Specialis	Mars 2022	18 mois après l'entrée en vigueur de la Lex Specialis
Applicabilité des dispositions de la directive générale sur le détachement des travailleurs, y compris la définition de "rémunération"		Mars 2022	Ensemble avec applicabilité de la Lex Specialis

<p>Dérogations pour le transport bilatéral applicable au transport de marchandises</p>	<p>Article 1 paragraphe 5 Lex Specialis</p>	<p>S'applique à partir du moment où le smart tachygraphe 2 entre en application : Septembre 2023</p> <p>Après cette date, dérogations applicables seulement aux véhicules équipés de smart tachygraphe 2</p>	<p>S'applique jusqu'à 2 opérations supplémentaires</p>
<p>Acte d'exécution sur la forme commune pour l'évaluation des risques des entreprises</p>	<p>Amendement de la directive 2006/22 a Article 8 paragraphe 2</p>	<p>10 mois après l'entrée en vigueur des amendements de la directive : Juillet 2021</p>	<p>Tenir compte du nombre, de la gravité et de la fréquence des infractions ainsi que des résultats des contrôles lorsqu'aucune infraction n'a été détectée et de la question de savoir si une entreprise de transport routier a utilisé le tachygraphe intelligent sur tous ses véhicules</p>
<p>Obligation des États membres d'adopter, de publier et d'appliquer les lois, règlements et procédures administratives nécessaires pour se conformer à la Lex Specialis</p>	<p>Article 9, Lex Specialis</p>	<p>18 mois après que la Lex Specialis soit en application : mars 2023</p>	

Sources : IRU